PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire des communes de Verneuil-Moustiers et Lussac-les-Eglises - Maître d'ouvrage : SAS SUNTI

La SAS SUNTI, représentée par M. Jean-Michel GERMA a déposé le 26 février 2025 deux demandes de permis de construire concernant une centrale agrivoltaïque sur le territoire des communes de Verneuil-Moustiers et Lussac-les-Eglises.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEUX D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP **n°2026-109 du 29 octobre 2026, l'ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente et un jours (31) consécutifs, du lundi 23 novembre 2026 à partir de 9h00 au mercredi 23 décembre 2026 jusqu'à 17h00,** en mairies de Verneuil-Moustiers et Lussac-les-Eglises.
La mairie de Verneuil-Moustiers est désignée siège d'enquête.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), de la réponse du maître d'ouvrage à ce dernier, de l'avis de la commune de Verneuil-Moustiers, des informations d'absence d'avis de la commune de Lussac-les-Eglises et de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche, **sera consultable en mairie de Verneuil-Moustiers et de Lussac-les-Eglises** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- Verneuil-Moustiers : - lundi et jeudi de 14h00 à 17h00
 - mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 - vendredi de 9h00 à 12h00
- Lussac-les-Eglises : - lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 16h30
 - mardi et jeudi de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur les registres d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de Verneuil-Moustiers ou bien **par voie électronique** en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7791
ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : enquete-publique-7791@registre-dematerialise.fr
Mme Sylvie ROUSSERIC, chargée d'études en urbanisme et environnement, en retraite, désigné le jeudi 15 octobre 2026 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** dans les mairies de Verneuil-Moustiers et de Lussac-les-Eglises, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 23 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 à Lussac-les-Eglises
- lundi 30 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 à Verneuil-Moustiers
- jeudi 10 décembre 2026 de 14h00 à 17h00 à Verneuil-Moustiers
- mardi 15 décembre 2026 de 9h00 à 12h00 à Lussac-les-Eglises
- mercredi 23 décembre 2026 de 14h00 à 17h00 à Verneuil-Moustiers

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante :
www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques, ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.
et sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7791
Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique papier auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- en mairies de Verneuil-Moustiers et de Lussac-les-Eglises, aux jours et horaires précités ;
- à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)*

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Quitterie DEBESSE courriel : q.debesse@sunti.fr
tél : 06 42 79 97 73

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. **Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Verneuil-Moustiers et de Lussac-les-Eglises et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Vienne à l'adresse mentionnée ci-dessus.

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur les demandes de permis de construire une centrale agrivoltaïque sur le territoire des communes de Verneuil-Moustiers et de Lussac-les-Eglises, déposées par la société SAS SUNTI.